



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

**Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme**

Art. 145.6 L.A.U.

Art. 16 Règlement NO 2017-08

Le conseil entend statuer, au cours de la séance extraordinaire du 30 septembre 2024 à 20 h (salle des délibérations de l'édifice municipal, 599, rue Principale, Saint-Prime) sur les dérogations mineures suivantes :

- ✧ **Requérant:** Monsieur Stéphane Lalancette
- ✧ **Immeuble visé:** 49-57, rue des Cornouillers
Lot 4 087 876 du cadastre du Québec
- ✧ **Nature de la demande:** Permettre un second accès mesurant 7,7 mètres de largeur et un troisième accès mesurant 5,0 mètres de largeur à la rue des Cornouillers. Diminuer à 6,4 mètres et à 1,0 mètres la distance entre 2 accès à cette voie de circulation.
- ✧ **Effets de la demande:** Augmenter de 0,7 mètre, la largeur d'un accès à une voie de circulation au-delà du maximum permis qui est de 7,0 mètres. Augmenter de 1, le nombre d'accès à chaque voie de circulation au-delà du maximum permis qui est de 2. Diminuer de 0,6 mètre et de 6,0 mètres la distance entre 2 accès à la voie de circulation en deçà du minimum requis de 7,0 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Prime ce 13^e jour du mois de septembre deux mille vingt-quatre.

Claudia Gagnon
Directrice générale - Greffière-trésorière